

# Information pour les délégués

## Revue de l'année 2019

---



### Gestion de fortune

Malgré beaucoup d'incertitudes liées à l'environnement macroéconomique, aux perspectives financières et aux tensions géopolitiques assez tendues, l'ensemble des places boursières ont bouclé 2019 avec de très bons résultats. CPVAL a donc entièrement profité de ce contexte pour réaliser une extraordinaire performance positive de 11,4%. Ce résultat a été obtenu essentiellement grâce à la tactique suivie par la Caisse de surpondérer les actions dans son portefeuille pour réaliser le troisième meilleur exercice sur les 20 dernières années. Il est par ailleurs important de constater que l'objectif long terme de performance de la Caisse, qui est d'atteindre 3,25% par année, est parfaitement atteint avec un rendement moyen de 3,59%.

Compte tenu de ce résultat et des contraintes actuarielles et de gestion de la Caisse, les capitaux d'épargne des assurés ont pu être crédités d'une rémunération de 4% au terme de l'année 2019. Même avec une légère reprise de l'inflation, ce niveau de rémunération permet de bien respecter les hypothèses du plan de prévoyance et de poursuivre les objectifs fixés.

### Situation financière

Dans cet environnement et en poursuivant sa gestion prudente de la Caisse, l'organe paritaire a décidé à fin décembre 2019 – dans une perspective à long terme – de baisser le taux technique de la Caisse de 3% à 2,5% par le biais de la dissolution de la provision créée à cet effet. Cela signifie que les engagements liés aux rentes prendront dorénavant davantage en considération des rendements en phase avec les réalités financières. Sur la base de ces résultats, le degré de couverture de la Caisse (rapport entre la fortune de la Caisse et les engagements) s'est accru pour repasser sur la barre des 80% à 83,1%. Pour rappel, les dispositions légales fédérales ont prévu pour les Caisses publiques en capitalisation partielle, comme c'est le cas pour CPVAL, d'atteindre l'objectif de 80% d'ici 2051.

Cet excellent exercice a également permis d'augmenter la réserve de fluctuation de valeur d'environ CHF 246 mios à CHF 462 mios, ceci dans une optique d'équilibrer et lisser les résultats en cas d'exercices boursiers difficiles comme ce fut le cas en 2018. Le déficit garanti par l'Etat s'est quant à lui réduit d'environ CHF 246 mios.

## Prévoyance

D'un point de vue prévoyance, les cotisations encaissées ont représenté CHF 229 mios (Ponts AVS inclus) pour 11'976 assurés actifs et les prestations payées ont atteint CHF 229 mios pour 6'354 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage (CHF 282 mios) moins les prestations et les versements de libre passage (CHF 281 mios) reste encore équilibré cette année et dépasse les objectifs d'évolution prévus par l'expert.

Du côté des engagements, ceux-ci ont augmenté de CHF 225 mios contre CHF 134 mios en 2018. Le degré de couverture de la Caisse s'est renforcé de 6,1% pour atteindre 83,1% contre 77,7% à fin 2018. Le ratio Engagements des Actifs / Réserve mathématique des Pensionnés se situe désormais à 47% contre 48%. Contre toute attente, la croissance des nouveaux affiliés en 2019 (1,6%) a légèrement dépassé l'objectif fixé de 1,5%. Le rapport démographique s'établit à 1,88.

## Administration

Avec un effectif de 10 personnes représentant 8,2 unités complètes, CPVAL gère les engagements de 18'300 assurés (CHF 5,5mias), une fortune de CHF 4,6 mias et un parc immobilier de CHF 333 mios. Cette gestion occasionne un coût annuel par assuré de CHF 153.- (coût qui se situe clairement en-dessous de la moyenne suisse).

---

# Où en est-on de la réforme CPVAL après 8 mois d'entrée en vigueur ?

**La réforme structurelle de CPVAL est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les modifications et changements liés à cette réforme étaient conséquents, complexes et parfois même audacieux. Où en est-on aujourd'hui après 8 mois de pratique ?**

## Domaine de la prévoyance

Les effectifs ont bien été répartis entre CPF et CPO. Sur un total de 12'179 activités d'assurés actifs, 6'798 ont intégré la CPF auxquels il faut ajouter 6'354 bénéficiaires de rente. 5'381 actifs ont rejoint la CPO, ce qui représente 44,2% de la population des actifs. Le financement de ces Caisses est correctement implémenté par le biais de barèmes de cotisations différents et bien séparés. Les démarches entreprises aussi bien avec les services des traitements de l'Etat du Valais qu'avec ceux des institutions affiliées permettent d'enregistrer ces financements avec succès. Les flux financiers (apports et paiements de prestations de libre passage, EPL, divorces, rachats) ont également fait l'objet d'automatisation pour bien les canaliser sur les comptes bancaires propres à chaque sous-Caisse. Les calculs de prestations tiennent compte des particularités de chacune des sous-Caisses. Les calculs des rentes de retraite pour les deux effectifs vont commencer dès septembre à prendre en considération les

baisses progressives des taux de conversion. Pour rappel, ceux-ci vont baisser progressivement pendant 6 ans jusqu'au 31 août 2026. Quant aux logiciels de gestion des effectifs CPF et CPO, ils ont été parfaitement adaptés aux modifications apportées dans les règlements de prévoyance et ont déjà prouvé leur efficacité durant ces 8 premiers mois.

## **Domaine organisationnel**

Les organes responsables et dirigeants de CPVAL sont bien en place et parfaitement conscients de leurs rôles et compétences. Un règlement d'organisation a été élaboré et validé, règlement qui fixe de façon claire et transparente les tâches aussi bien du Conseil d'administration de CPVAL, des Comités de gestion des sous-Caisses, de l'assemblée des délégués ainsi que de la Direction. Jusqu'à ce jour, l'organe responsable de CPVAL, à savoir le Conseil d'administration, a siégé à 7 reprises. Ce même règlement détermine également la façon dont les Caisses peuvent être représentées et engagées, soit par une signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur de CPVAL ou de son adjoint.

Au niveau de l'administration de la Caisse, aucun changement n'a été apporté. La surcharge de travail est parfaitement maîtrisée par les 10 personnes actives au sein de cette administration.

## **Domaine de la gestion de fortunes**

Les bilans d'ouverture confirment une fortune avant financement de la réforme à hauteur de CHF 4'243 mio pour la CPF et CHF 367 mio pour la CPO, ce qui donne une répartition de 92% pour la CPF et 8% pour la CPO. Il a dès lors fallu, sur la base de cette clé de répartition, répartir les titres, immeubles et prêt de CPVAL entre les deux sous-entités CPF/CPO pour faire en sorte que les deux allocations stratégiques d'investissement de ces Caisses soient le plus proche possible ; en effet, une volonté du Conseil d'administration de la Caisse est de ne pas provoquer trop d'écart de résultats entre les deux sous-Caisses, du moins à court/moyen terme. Cet exercice a été complexifié par le fait que le coût de financement de la réforme est venu perturber cette répartition. Aujourd'hui, ce coût est connu. Si la CPF va recevoir l'équivalent de CHF 1'291 mio sous forme de prêt et de liquidités, soit 30,4% de la fortune du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CPO recevra CHF 397 mio, également sous forme de prêt et de liquidités, soit 108% de la fortune du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de ne léser ni l'effectif de la CPF, ni celui de la CPO, le Conseil d'administration a pris un certain nombre de décisions de restructuration des fortunes sans devoir passer directement par les marchés financiers. Un plan de liquidités sera encore préparé et présenté à l'Administration cantonale des finances, de sorte à permettre aux deux sous-Caisses de gérer de façon optimale leurs liquidités et de faire face à leurs engagements.

Les fortunes des deux sous entités seront dès lors très proches l'une de l'autre, présenteront un degré de risque similaire et assez bien sécurisé permettant d'atteindre à court/moyen terme des niveaux de rendement en ligne avec les objectifs, fixés à 3%.

Ces travaux ont été un véritable défi pour les organes responsables de CPVAL, ce d'autant plus qu'ils ont dû être effectués dans un contexte de marché très compliqué courant mars-avril !

## **Domaine de l'information**

Finalement, l'information et la transparence vis-à-vis de tous les partenaires de la Caisse (employeurs, assurés, politique) sont restés tout au long de ce processus de restructuration les bases et priorités les plus importantes pour CPVAL. Aussi bien le site informatique de la Caisse ([www.cpval.ch](http://www.cpval.ch)), régulièrement mis à jour, que les diverses séances de présentation à vocation didactique ont été agendés de façon à vulgariser au mieux cette réforme structurelle. Le COVID-19 n'a pas facilité ce calendrier, mais CPVAL a néanmoins réussi à traverser cette période en respectant ses objectifs.

## **Conclusion**

C'est avec une énorme satisfaction que l'on peut dire qu'après 8 mois de réforme, CPVAL est sur de bons rails, fonctionne conformément aux dispositions légales qui lui servent de base et aux objectifs fixés par le politique. Restent encore 4 mois avant son premier bouclage pour affiner certaines lacunes et finaliser la mise en place définitive des processus de gestion. Un tout grand merci aux organes responsables et aux collaboratrices/-eurs de CPVAL pour leur engagement conséquent dans cette étape de vie de la Caisse qui marquera très certainement son histoire.

**CPVAL – La Direction**

Octobre 2020